

Département  
Haute-Loire

Arrondissement  
Le Puy-en-Velay

Commune  
**MOUDEYRES**

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
23 MAI 2022 A 20H30**

*Effectif légal du conseil municipal : 10*

*Nombre de conseillers présents : 7*

*Date de convocation : 16.05.2022*

*Secrétaire de séance : Gérard DALENS*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2022
2. Délibération relative au temps de travail et à l'organisation du temps de travail
3. Mise en place du régime indemnitaire
4. Achat de la cuisine aménagée de l'ancien locataire du pavillon Cassis
5. Adhésion à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire
6. Modification du plan de financement pour les travaux de voirie 2022
7. Attribution des subventions aux associations

**QUESTIONS DIVERSES**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

CELLE Éric	GENTES Laurent
CHANAL Fabrice	GRAIL Jérôme
DALENS Gérard	PERBET Yoann
DESCAMPS Véronique	

Absent(s) excusé(s) : GIROUD Florence donne pouvoir à CELLE Éric

Absent(s) : ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

**1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2022**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022.**

**2. Délibération relative au temps de travail et à l'organisation du temps de travail**

La loi du 6 août 2019 (article 47) supprime le fondement législatif des régimes dérogatoires à la durée légale du travail de 1607 heures (35 heures par semaine) dans la Fonction Publique Territoriale. Il convient donc de se mettre en conformité et de définir les règles relatives au temps de travail et à l'organisation qui en découle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la nouvelle organisation du temps de travail.

### **3. Mise en place du régime indemnitaire**

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la mise en place du RIFSEEP.

### **4. Achat de la cuisine aménagée de l'ancien locataire du pavillon Cassis**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le rachat de la cuisine aménagée et du lave-vaisselle installés par le locataire du pavillon Cassis pour un montant de 400€.

Vote : 6 voix pour ; 1 voix contre, 1 abstention

### **5. Adhésion à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 50€.

Vote : 7 voix pour ; 1 abstention

### **6. Modification du plan de financement pour les travaux de voirie 2022**

Parmi les travaux de voirie votés le 29 novembre 2021, le projet de compactage du chemin rural qui prolonge la rue Chareyrette (VC5) est remis à plus tard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de valider le nouveau périmètre des travaux de voirie pour un montant de 26 268.25€ HT selon le plan de financement suivant :

- 6 567.06 € DETR 2022 soit 25 %
- 14 447.53 € Département « CAP43 » soit 55 %
- 5 253.66 € Autofinancement soit 20 %

### **7. Attribution des subventions aux associations**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Amis de la Ferme des Frères Perrel sollicitant une subvention d'un montant de 2 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association des Amis de la Ferme des Frères Perrel.

Vote : 7 voix pour ; 1 abstention

## Questions diverses

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00*

Le Maire  
Laurent GENTES



